

**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 AVRIL 2009**

L'an deux mil neuf, le lundi vingt-sept avril à 20h30 le Conseil Municipal de la Ville de Coutances, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur LAMY, Maire.

Ordre du Jour :

- N°1 - Désignation d'un secrétaire
 - N°2 - Approbation du compte rendu du 26 mars 2009
 - N°3 - Lecture des décisions
 - N°4 Rencontre avec Mr CARBONNEL, Chef de secteur Manche de la SAUR
 - Présentation de l'étude de modélisation de notre réseau eau potable
 - Caractéristique du réseau, diagnostic des pressions, des temps de séjour,
de la défense incendie... et perspectives
 - N°5 - Tarifs des branchements au réseau de collecte des eaux usées
 - N°6 - Ecole de Musique : direction de l'orchestre d'harmonie
 - Convention avec l'Amicale
 - Situation administrative de Mr C. GRANDIDIER
 - N°7 - Indemnisation d'un stagiaire
 - N°8 - Subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français suite au tremblement de terre dans la région des Abruzzes
 - N°9 - Subventions pour Ravalement de façades
 - N°10 - Désignation des représentants au sein de l'Association « Le Long Court »
 - N°11 - Subvention pour chauffe-eau solaire
 - N°12 - Convention d'études avec CETE
- Questions diverses

PRESENTS :

Monsieur LAMY, Madame DELAFOSSE, Monsieur BOURDIN, Madame LEDUC, Monsieur COUSIN, Madame LAURET, Monsieur LEROUGE, Madame SOREL, Monsieur FONTY, Madame VAUTRIN, Monsieur LONGERON, Madame BOHUON, Monsieur MOREL, Madame PLANCHAIS, Monsieur GAUNELLE, Madame CARTENI, Monsieur HERBOUX, Madame MARTINEL, Monsieur LESAUVAGE, Madame KULTERER, Monsieur SALMON, Madame LECAPELAIN, Monsieur FLOQUET, Madame DURCHON, Monsieur COSNEFROY, Madame FOURNIER, Monsieur FEUILLET, Monsieur SAVARY, Madame LECOUTURIER.

N° 1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame LECAPELAIN, désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

N° 2– APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 MARS 2009

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

N° 3– LECTURE DES DECISIONS

Pas de remarques particulières

N° 5 : TARIFS DES BRANCHEMENTS AU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES

La dernière actualisation des tarifs des branchements au réseau de collecte des eaux usées date du 23 octobre 2003 avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Il apparaît opportun d'actualiser ces tarifs, le coût de la prestation ayant évidemment augmenté.

Il est également proposé de ramener le nombre de tarifs de 3 à 2.

Les nouveaux tarifs seraient les suivants :

- Raccordement de constructions neuves ou constructions existantes sur réseaux existants : 1 250 €*
- Raccordement sur extension de réseau lors de la réalisation des travaux et/ou mise en conformité d'installations existantes : 1 000 €*

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces tarifs dont la date d'effet sera le 1^{er} juin 2009.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur LESAUVAGE,*
- Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

APPROUVE ces tarifs dont la date d'effet sera le 1^{er} juin 2009.

Ainsi fait et délibéré.

N°6 : ECOLE DE MUSIQUE : DIRECTION DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE : MODIFICATION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE DE MONSIEUR CHRISTOPHE GRANDIDIER

Monsieur Christophe GRANDIDIER est enseignant de trombone à l'école de musique. Etant simultanément assistant qualifié d'enseignement artistique titulaire à Bayeux et Granville, ses interventions à Coutances sont rémunérées dans le cadre d'activités accessoires (cf délibération du Conseil Municipal du 9 octobre 2008)

Monsieur GRANDIDIER est également un chef d'orchestre apprécié pour ses compétences.

Il y a quelques semaines, l'assemblée générale de l'Amicale de l'Orchestre d'Harmonie de Coutances a exprimé le souhait que Monsieur C. GRANDIDIER reprenne la Direction de l'Orchestre. Une solution a été recherchée et trouvée.

A compter du 1^{ER} mars 2009, Monsieur GRANDIDIER reprend officiellement la Direction de l'Orchestre dans le cadre de son activité à l'Ecole de Musique. Sa situation administrative doit donc être modifiée.

En contrepartie, l'Orchestre d'Harmonie de Coutances s'engage :

- à assurer deux cérémonies officielles par an à savoir le 14 juillet et le 11 novembre*
- à organiser deux concerts par an au théâtre Municipal*
- à prendre en charge le coût salarial de l'intervention de Mr C. GRANDIDIER au-delà de 2 400 € par an*

Les termes de cet accord font l'objet d'une convention entre la Ville et l'Amicale de l'OHC.

Situation administrative de Mr C. GRANDIDIER

Situation actuelle

Nombre d'heures d'enseignement : 6 h
Rémunération : 496,24 €

Situation nouvelle

Nombre d'heures d'enseignement : 6 h
+ Direction de l'Orchestre d'Harmonie
(répétitions, concerts, cérémonies officielles...)
Rémunération : 821,48 €
Période : 1 mars 2009 – 31 août 2009

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec l'Amicale de l'OHC*
- D'approuver la modification de la situation administrative de Mr C. GRANDIDIER*
- D'autoriser Monsieur le Président à mettre en recouvrement le moment venu la participation de l'Amicale de l'OHC*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame LEDUC,*
- Répondant à Monsieur HERBOUX, Monsieur le Maire confirme que la prime liée à la direction de l'Harmonie municipale sera retirée à son actuel directeur.*
- Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec l'Amicale de l'OHC

APPROUVE la modification de la situation administrative de Mr C. GRANDIDIER

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en recouvrement le moment venu la participation de l'Amicale de l'OHC

Ainsi fait et délibéré.

N° 7 - INDEMNISATION D'UN STAGIAIRE

De nombreux services accueillent régulièrement des stagiaires. Ces stages peuvent prendre différentes formes :

- courtes durées et périodicité régulière dans le cadre de la scolarité (espaces verts)*
- courtes durée sur une seule période (stage de découverte)*

Plus rarement, il s'agit de stages d'une longue durée sur une seule période s'inscrivant dans le cadre d'une formation supérieure (Musée, service communication).

Jusqu'à maintenant, les stagiaires n'ont jamais été rémunérés.

Dernièrement, le service communication a accueilli pendant 8 semaines un stagiaire, Monsieur Antoine GOURITIN.

Mr GOURITIN ayant réalisé un travail intéressant et de qualité (réalisation d'un «powerpoint» de présentation de nos collectivités pour la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivant), la Municipalité s'est prononcée favorablement sur une indemnisation de stage.

Concernant le cadre juridique de la rémunération des stages, la loi prévoit qu'une collectivité peut verser une indemnité allant jusqu'à 31,1 % du SMIC. Ladite indemnité est soumise aux charges patronales mais pas aux charges salariales.

Dans le cas présent, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer à Monsieur GOURITIN une indemnité de 30 % du SMIC soit la somme prévisionnelle de 396,92 € Brut.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Mademoiselle DELAFOSSE,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'allouer à Monsieur GOURITIN une indemnité de 30 % du SMIC soit la somme prévisionnelle de 396,92 € Brut.

Ainsi fait et délibéré.

N° 8 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS DANS LE CADRE DES ACTIONS DE SOLIDARITE ENGAGEES POUR AIDER LES FAMILLES DE LA VILLE D'AQUILA ET DE SA REGION

Par lettre en date du 10 avril dernier, le Secours Populaire Français nous a informé avoir contacté ses associations partenaires en Italie afin d'identifier les besoins des sinistrés et les moyens d'apporter une aide immédiate aux familles affectées par la catastrophe du tremblement de terre de la région des Abruzzes.

Afin de répondre à ces besoins, le Secours Populaire sollicite une subvention exceptionnelle.

Compte tenu de l'importance de cette catastrophe, il est proposé au Conseil Municipal de répondre favorablement à cette demande en allouant au Secours Populaire une subvention exceptionnelle de 500 €.

Les crédits seront inscrits au budget de la Ville à l'article 6574-0400.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur BOURDIN,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de répondre favorablement à cette demande en allouant au Secours Populaire une subvention exceptionnelle de 500 €.

Ainsi fait et délibéré.

N° 9 - SUBVENTIONS POUR RAVALEMENT DE FACADE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement des subventions suivantes :

| Propriétaire | Propriété | Nature des travaux | Montant retenu pour la subvention | Subvention |
|---|--|----------------------------------|--|-------------------|
| <i>Mme GERARD 48 rue d'Ilkley 50200 Coutances</i> | <i>48 rue d'Ilkley 50200 Coutances</i> | <i>Changement de menuiseries</i> | <i>933,68 €</i> | <i>140,05 €</i> |
| <i>Mme BOUVAINÉ 3 rue de la Mission 50200 Coutances</i> | <i>11 rue Georges Clémenceau 50200 Coutances</i> | <i>Changement de menuiseries</i> | <i>3 989,00 €</i> | <i>598,35 €</i> |
| <i>M et Mme GRIEU 30 rue du Palais de Justice 50200 Coutances</i> | <i>30 rue du Palais de Justice 50200 Coutances</i> | <i>Changement de menuiseries</i> | <i>6 229,78 €</i> | <i>934,47 €</i> |

| Propriétaire | Propriété | Nature des travaux | Montant retenu pour la subvention | Subvention |
|---|--|---------------------------|-----------------------------------|------------|
| Mme DE GOURMONT 6 Place du Parvis 50200 Coutances | 6 Place du Parvis 50200 Coutances | Changement de menuiseries | 5 486,00 € | 822,90 € |
| Mr LECOILLARD 63 rue Saint Nicolas 50200 Coutances | 63 rue Saint Nicolas 50200 Coutances | Changement de menuiseries | 7 152,00 € | 1 000 € |
| Mme LEPETIT 17 av Division Leclerc 50200 Coutances | 17 av Division Leclerc 50200 Coutances | Changement de menuiseries | 2 659,13 € | 398,87 € |
| Mr HINARD 15 Lotissement de l'Ecluse-Chette 50200 Coutances | 15 Lotissement de l'Ecluse-Chette 50200 Coutances | Changement de menuiseries | 6 592,18 € | 988,83 € |
| Me Viger (gérant pour Mr DELCLOS et Mme VINCENT) 2 rue Tourville BP 427 50200 Coutances | Immeuble 13 rue Saint Nicolas 50200 Coutance | Ravalement de façade | 3 009,92 € | 451,49 € |

Le recolement des travaux a été effectué sur place le 17 avril 2009.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame LECAPLAIN,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le versement des subventions ci-dessus mentionnées.

Ainsi fait et délibéré.

N° 10 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION « LE LONG COURT »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme suit ses représentants au sein de l'association « Le long court », future gestionnaire du cinéma :

- Titulaire : Josette LEDUC
- Suppléante : Christiane DURCHON.

Ainsi fait et délibéré.

N° 11 – SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN CHAUFFE-EAU SOLAIRE

Lors de sa séance du 7 décembre 2006, le conseil municipal a approuvé le principe d'une aide à l'installation de chauffe-eau solaire.

Cette aide forfaitaire s'élève à 300 Euros. Elle est conditionnée par la transmission de documents justificatifs (notification de l'aide régionale, facture de travaux, etc).

Monsieur et Madame LAURENT, demeurant 20 chemin Notre-Dame de la Roquelle, ont sollicité récemment le versement de cette aide suite à l'installation de capteurs solaires pour la production d'eau chaude.

Tous les documents requis ayant été fournis, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention de 300 Euros à Monsieur et Madame LAURENT.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame LECAPELAIN,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention de 300 Euros à Monsieur et Madame LAURENT.

Ainsi fait et délibéré.

N° 12 - CONVENTION D'ETUDES AVEC LE CETE NORMANDIE CENTRE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONCEPTION D'UN PLAN PLURIANNUEL D'AMENAGEMENT D'UN RESEAU CYCLABLE

Si le principe de l'aménagement d'un réseau cyclable emporte l'adhésion de tous, il n'en est pas tout à fait de même sur les moyens à mettre en œuvre.

Il faut dire que les champs d'actions à explorer sont multiples : prise en compte des principes du nouveau code de la route, contexte réglementaire, zone de rencontre, pistes en bandes cyclables, bande unidirectionnelle ou bidirectionnelle, impacts sur le stationnement des véhicules ...

Face à ces multiples questionnements et pour ne pas se disperser ou avancer sans cohérence, il apparaît nécessaire de se faire accompagner.

Nos regards se sont tournés vers le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE) Normandie Centre de Grand-Quevilly qui, d'une part, avait établi le PIC (plan d'itinéraires cyclables) et, d'autre part, maîtrise les différents sujets évoqués ci-avant tout en disposant d'une très bonne connaissance des expériences menées dans de nombreuses autres villes.

Une récente réunion a permis de définir le cadre de l'intervention du CETE.

Ce cadre sera le suivant : (extraits de la proposition)

Objectifs

Il s'agit à la fois d'une action d'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que d'une démarche partenariale avec la commune de Coutances.

Le CETE définira les différents secteurs, puis proposera une programmation annuelle pour chacun des aménagements à mettre en place.

La mise en application des principes du nouveau code de la route, le nouveau contexte réglementaire notamment en matière de zone 30, zone de rencontre et le double sens cyclable font partie des champs d'actions à explorer.

La présente proposition permettra d'apporter une hiérarchisation des différents secteurs de la ville afin de prévoir une programmation d'intervention dans l'objectif d'assurer une meilleure coordination des différents projets sur la commune. Cela permettra d'orienter les axes de développement sur les années à venir dans une démarche construite et structurée.

Les aspects liés aux fonctionnements urbains et à la sécurité y seront abordés.

Méthode

Elle repose sur l'analyse du PIC et du fonctionnement des grandes inter-relations à l'échelle de la ville, des quartiers, voire des îlots après une visite accompagnée par un technicien de la Ville.

Un recueil d'informations sur le terrain permettra de relever les données complémentaires et utiles à l'étude.

Le choix et l'importance de ces aménagements à réaliser dans ces secteurs seront fournis afin d'aider la ville à hiérarchiser et à planifier l'aménagement de ceux-ci. Dès que la collectivité aura défini le plan pluriannuel d'aménagement de son réseau cyclable, le CETE proposera précisément et annuellement pour chaque zone les aménagements à réaliser dont les plans précis seront réalisés par le dessinateur de la Ville de Coutances.

Prix de la prestation

Le prix de cette prestation est de 14 854,32 € TTC.

Elle se décompose de la façon suivante :

*→ Définition des secteurs de la Ville à aménager
13 jours de chargé d'études à 540 € soit 7 020 €*

→ Définition des aménagements à réaliser dans le premier secteur
10 jours de chargé d'études à 540 € soit 5 400 €

Montant hors taxes : 12 420,00 €

TVA 19,6 % : 2 434,32 €

Montant TTC : 14 854,32 €

Cette prestation prend en compte la définition des aménagements à mettre en place dans le premier secteur.

Notre prestation pour les années à venir reste à définir et à chiffrer avec la Ville.

Délais

Le rendu de la définition des différents secteurs est prévu pour le 15 juin afin que la ville puisse définir son planning d'aménagement pour la fin et nous permettre de déterminer précisément les aménagements du premier secteur à mettre en place pour le 15 septembre. Il est donc impératif de commencer cette étude début mai pour tenir ce calendrier.

Rendus

L'avancée de l'étude sera ponctuée par des réunions de travail avec la personne de la ville chargée de son suivi afin d'échanger sur l'avancée des travaux.

Des éléments complémentaires pourront être recueillis au fur et à mesure de l'avancement suivant les réflexions que ces points étapes feront émerger.

Le CETE NC fournira pour le 15 juin un plan de la ville avec les différents secteurs retenus ainsi qu'un descriptif des principaux travaux à réaliser. Ce document servira de référence pour le choix du plan pluriannuel de réseau cyclable de Coutances et tout au long de sa mise en œuvre.

Un document de présentation (type power-point) qui pourra servir de support à une réunion d'information au sein de la commune, sera fourni pour les aménagements à réaliser pour le premier secteur retenu pour 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver cette proposition.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention à passer avec le CETE.

La dépense est inscrite au compte 2315.82230. du budget 2009.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur BOURDIN,

- Monsieur le Maire précise que la volonté forte de la municipalité de voir le projet d'aménagement d'un réseau cyclable se concrétiser ajoutée à l'absence ponctuelle de directeur des services techniques, justifie le recours aux compétences du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement.

Les secteurs concernés devraient être définis pour le 15 juin et les propositions d'aménagement formulées pour le 15 septembre.

Il appartiendra ensuite à la Commission Municipale de faire part de ses remarques. Le projet du CETE devrait être finalisé pour novembre 2009.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition.

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention à passer avec le CETE.

Ainsi fait et délibéré.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part de la qualité des aménagements réalisés par le service municipal « Espaces Verts » tant en ce qui concerne le patio à l'intérieur de l'immeuble du CCAS que la cour de l'école Jules Verne.

Ainsi fait et délibéré.
